



Problèmes de succession causes crédits ?

Par **myke**, le **11/04/2011** à **17:48**

Bonjour,

J'ai perdu ma mère le 28/02/2011 à 72 ans. Je n'ai qu'une soeur et elle avait la procuration. Ma mère a fait un crédit auprès de sa banque de 3.500 €, le 09/04/2009 et donné cette somme à ma soeur par chèque sur son compte. Le 13/08/2009, ma mère a fait un crédit de 1.500 € et donné cette somme par le biais d'internet, à ma soeur (monabanq). Je signale que ma mère n'avait pas internet donc tout a été fait par ma soeur. Je n'étais au courant de rien sur ces crédits, je les ai découverts en demandant à sa banque les relevés de comptes depuis 2009 car il ne restait plus que 1.700 € en crédit et j'ai eu de gros doutes. Maintenant il reste 2.100 € à rembourser à sa banque et environ 700 € à monabanq. Ma soeur dit qu'elle remboursait ma mère tous les mois en espèces ; je ne la crois pas car il n'y a aucune trace sur son compte de remboursement et, en plus, j'ai remarqué des retraits mensuels, en espèces, très importants car c'est ma soeur qui avait la carte bancaire. Je pense que ma mère ne disait rien car elle ne voulait pas qu'il soit saisi. Qui doit régler les crédits ? Je pense qu'il y a abus de confiance et escroquerie envers ma mère et moi-même. Qu'en pensez vous ?

Merci de votre réponse.